

## PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 09 AVRIL 2019

L'an deux mille dix-neuf, le neuf avril à 18 heures, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Madame Anne-Marie CANAL Maire,

Présents : BONIKOWSKI Dolorès, CANAL Anne-Marie, LEROUX Denis, VASSEUR Jacques, VANELLE Jacques, AMOROS Martine

Absents : CHANDEYSSON Claudia, MILHE Virginie, RUISSEAUX Matthieu, AUBERT Sophie, TAHIRI Naziha, BATLLE Dominique, FABRE Christophe, MIR Jean-François,

Procurations : MIR Jean-François à VANELLE Jacques

Date de la convocation : 03 avril 2019

**Le quorum n'ayant pas été atteint à la séance du 02 avril 2019, le conseil municipal, conformément à la loi, délibérera quel que soit le nombre de membres présents.**

### **Ouverture séance 18 H**

Madame AMOROS Martine a été désignée secrétaire de séance.

### **1- Approbation du compte rendu de séance du 13 février 2019 :**

Aucune remarque

*Voté à l'unanimité des membres présents.*

### **2- approbation de l'ordre du jour :**

- 1 - Approbation compte rendu séance du 13 février 2019
- 2 - Approbation ordre du jour
- 3 – Proposition offre promotionnelle AXA France
- 4 - Durée amortissement réseaux d'adduction d'eau et réseaux assainissement
- 5 - Versement subventions 2019
- 6 - Vote des taux 2019
- 7 - Approbation compte administratif 2018 de la commune
- 8 - Approbation compte de gestion 2018 de la commune
- 9 - Affectation de résultat
- 10 - Vote budget primitif 2019 commune
- 11 - Approbation compte administratif 2018 caisse des écoles
- 12 - Approbation compte de gestion 2018 caisse des écoles
- 13 - Questions diverses

Madame le Maire demande si d'autres questions diverses doivent être rajoutées à l'ordre du jour.

Il n'y en a pas.

L'ordre du jour est donc ainsi adopté.

*Voté à l'unanimité des membres présents*

### **3-Proposition de l'offre promotionnelle AXA France :**

Mme le Maire explique qu'il s'agit de mettre en place un partenariat entre AXA France et la commune dans le cadre d'une mutuelle complémentaire santé communale.

AXA demande que la mairie mette à sa disposition une salle pour accueillir les intéressés et faire une réunion d'information.

A la lecture des taux de cette mutuelle Madame le Maire indique que cela peut être intéressant pour la population car certaines personnes n'ont pas de complémentaire santé ou à des taux très élevés.

Les prix de cette complémentaire sont inférieurs aux prix de complémentaires classiques : -25%, -30%.

Elle indique aussi que d'autres communes du Conflent ont effectué cette même démarche.

*Délibération voté à l'unanimité des membres présents*

## PROPOSITION OFFRE PROMOTIONNELLE AXA FRANCE

*Madame le Maire donne lecture de la proposition de l'offre promotionnelle santé communale à la commune de Marquixanes.*

*Cette proposition a pour objet de proposer la complémentaire santé aux habitants de Marquixanes à des conditions tarifaires promotionnelles.*

*Les actions demandées par AXA à la commune sont :*

- *Informar la population de la tenue d'une réunion d'information publique en présence de l'assureur avec présentation d'une réduction spéciale pour les habitants de Marquixanes.*
- *Mise à disposition d'un local pour tenir la réunion d'information publique.*

*Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :*

*APPROUVE la proposition de l'offre promotionnelle de AXA France,  
S'ENGAGE à informer la population de la tenue d'une réunion d'information publique,  
MET à disposition gracieusement une salle communale à AXA France pour la tenue de la réunion d'information publique.*

### **4- Durée d'amortissement des réseaux d'adduction d'eau et des réseaux d'assainissement.**

A la demande du percepteur, la commune a dû procéder aux amortissements de réseaux d'eau et d'assainissement de 2003 à nos jours.

La liste a été présentée aux membres du Conseil ;

Madame le Maire précise que ceci est sans incidence budgétaire car ce sont des écritures d'ordre en fonctionnement et en investissement qui se compensent.

Elle ajoute que les collectivités n'ont pas de véritable politique d'amortissement car des provisions annuelles ne sont pas effectuées pour remplacer le matériel.

*Délibération voté à l'unanimité des membres présents*

### **DUREE AMORTISSEMENT RESEAUX ADDUCTION D'EAU ET ASSAINISSEMENT**

*Madame le Maire informe qu'en application de l'article L.2221-11 du CGCT les immobilisations enregistrées sur les comptes 21531 et 21532 doivent obligatoirement être amorties.*

*Madame le Maire propose d'amortir sur une durée de 60 ans les immobilisations concernant les travaux des réseaux d'adduction d'eau et assainissement enregistrés sur les comptes 21531 et 21532 du budget communal.*

*Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents:*

*AUTORISE Madame le Maire à amortir les immobilisations concernant les travaux des réseaux d'adduction d'eau et d'assainissement, sur une durée de 60 ans.*

## **5-Versement des subventions 2019 :**

Il est proposé de budgétiser la somme de 3 000 € et de la répartir aux associations.

Le tableau de répartition est proposé aux élus ; cette année Madame le Maire propose de verser 300 € à chaque association communale dans un souci d'égalité.

Délibération voté à l'unanimité des membres présents

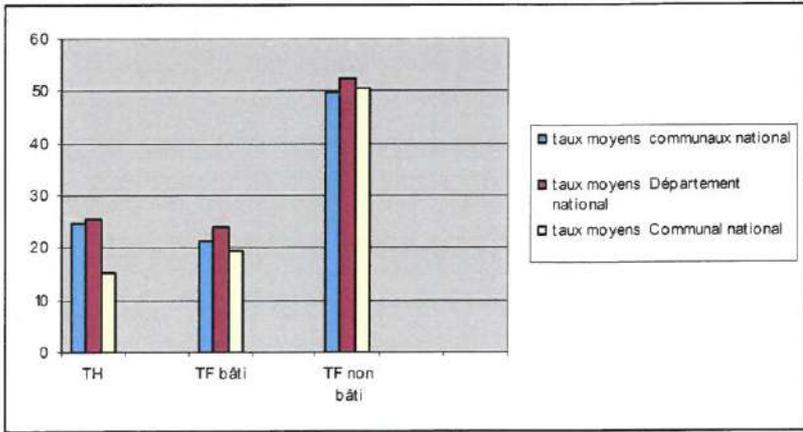
### **VERSEMENT SUBVENTIONS 2019**

*Pour la préparation du budget primitif 2019, le Conseil Municipal décide, pour l'année 2019, l'attribution de subventions aux associations suivantes :*

<i>Fondation du Patrimoine :</i>	<i>55.00 €</i>
<i>Festival Pablo Casals :</i>	<i>100.00 €</i>
<i>Les Amis de Saint Jacques de Calahons :</i>	<i>195.00 €</i>
<i>Ecole du Rugby du canigou :</i>	<i>50.00 €</i>
<i>A.N.A.C.R :</i>	<i>100.00 €</i>
<i>Association les Enfants d'Abord (LEDA) :</i>	<i>200.00 €</i>
<i>Ass. Train en Têt</i>	<i>50.00 €</i>
<i>Les restaurants du cœur :</i>	<i>50.00 €</i>
<i>Ass pour la sauvegarde des Animaux :</i>	<i>50.00 €</i>
<i>Le Souvenir Français :</i>	<i>200.00 €</i>
<i>La Cellère de Marquixanes :</i>	<i>750.00 €</i>
<i>So music :</i>	<i>300.00 €</i>
<i>Marquixamuse :</i>	<i>300.00 €</i>
<i>Association Marquixanes en fleurs :</i>	<i>300.00 €</i>
<i>Les amis de Marquixanes</i>	<i>300.00 €</i>

## **6-Vote des taux d'imposition 2019 : une projection des tableaux est effectuée pour le public.**

Les taux d'imposition n'augmenteront pas encore une fois cette année sur la commune de Marquixanes. Madame le maire précise que les élus depuis 2014 ont maintenu le même taux de fiscalité.

	taux moyens communaux national	Département	Communal
			
<b>TH</b>	<b>24,54</b>	<b>25,26</b>	<b>15,28</b>
<b>TF bâti</b>	<b>21,19</b>	<b>23,76</b>	<b>19,46</b>
<b>TF non bâti</b>	<b>49,67</b>	<b>52,34</b>	<b>50,48</b>

Délibération voté à l'unanimité des membres Présents

## VOTE DES TAUX DES TAXES LOCALES EN 2019

Madame le Maire indique qu'il y a lieu de fixer les taux des taxes locales directes pour l'année 2019.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité  
DECIDE de maintenir les taux de l'année précédente à savoir :

TAXE D'HABITATION	15.28
TAXE FONCIERE BATI	19.46
TAXE FONCIERE NON BATI	50.48

Total du produit fiscal : 197 526.00 €

### **7-approbation du compte administratif de la commune :**

En préambule Madame le Maire explique que les collectivités locales adoptent différents budgets prévisionnels au cours d'une année. Il s'agit du budget primitif modifié en cours d'année par des décisions modificatives. Au terme de l'exercice, l'exécution réelle des dépenses et des recettes est retracée dans 2 documents distincts : le compte administratif et le compte de gestion. L'obligation d'élaborer un compte administratif et un compte de gestion s'applique indifféremment au budget principal et aux budgets annexes. Ils fournissent des informations essentielles sur l'exécution budgétaire de la collectivité et sur sa situation financière et patrimoniale. **Le compte administratif est établi par l'ordonnateur, tandis que le compte de gestion est élaboré par le comptable de la collectivité.**

Monsieur Vanelle, conseiller municipal, commente les tableaux et les résultats.

## **Rapport concernant l'exécution budgétaire de 2018** **Section Fonctionnement**

### **LES RECETTES :**

le budget prévisionnel de la section fonctionnement s'élevait à : 478 980 €

Le montant réalisé est de : 445 441.91€

Soit une augmentation de recettes de : 33 518.09€ par rapport au budget

Les principaux postes de recettes sont les suivants :

- ✚ L'excédent de 2017 sur 2018 reporté s'est élevé à 46 312€
- ✚ Nous constatons que les dotations se sont globalement maintenues, et sont même en légère augmentation, l'Etat ayant établi une dotation compensatoire.
- ✚ Les impôts et taxes se sont élevés à : 226 846.29€

### **LES DÉPENSES :**

Le montant prévu au budget était de 478 980€

Le montant réalisé s'est élevé à 431 539.70€ € soit une baisse des dépenses de 47 440.30€ par rapport au budget.

Ainsi la différence entre les recettes et les dépenses pour 2018 donne un Résultat positif de 13 902.21€ auquel on intègre le report du résultat 2017 : 47 042.79€ soit un résultat cumulé de : 60 945€

Les principaux postes de dépenses sont les suivants :

- ❖ Les charges à caractère général : 147 366.48€ prévu : 159 005.00€  
(électricité, téléphone, entretien, honoraires, fêtes et cérémonies, taxes foncières ...)
- ❖ Les charges de personnel : 191 404€ prévu, réalisé 188 502.16€
- ❖ Les charges de gestion courante : 78 942.95€ prévu 80 927, 00€ (indemnités des élus, contrat d'entretien)
- ❖ Les intérêts des emprunts : 11 975€ prévu 11 600.49€
- ❖ La dotation prévue pour risques : loyers impayés 14 762 €
- ❖ Virement à la section investissement : voté 18 540€
- ❖ Opération d'ordre entre les sections : 100 484€ ouverts en dépenses et en recettes sans incidence sur le résultat.

1- FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES	RESULTATS
<b>Résultat 2018</b>	431 539,70	445 441,91	<b>13 902,21</b>
<b>A intégrer Report du résultat 2017</b>		47 042,79	47 042,79
<b>Résultat 2018 Final</b>			<b>60 945,00</b>

### Section Investissement

La section investissement s'analyse en termes de programmes.

Ils sont ouverts au budget et au fur et à mesure de leur exécution des titres de recettes sont émis sur la base des subventions obtenues ou de l'autofinancement.

Les dépenses des programmes font l'objet de mandats émis au fur et à mesure de la réalisation des programmes sur la base des factures.

Lorsque les programmes ne sont pas achevés en fin d'année ils peuvent être reconduits l'année suivante, cela concerne les Restes à Réaliser en dépenses et en recettes.

2- INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES	RESULTATS
<b>En 2018</b>	356 909,99	306 272,46	-50 637,53
<b>A intégrer Report du résultat 2017</b>		73 204,00	73 204,00
<b>Résultat 2018 final</b>			<b>22 566,47</b>

Invest RESTES A REALISER FIN 2018	RAR DEPENSES	RAR RECETTES	
<b>Investissement</b>	172 241,78	147 197,67	-25 044,11
<b>Situation de la section RAR +R. Final &gt;</b>			<u>22 566,47</u>
<b>Besoin de financement section Invest</b>			<b>-2 477,64</b>

*Délibération voté à l'unanimité des membres présents*

Madame le Maire ordonnatrice ne participe pas au vote.

## VOTE COMPTE ADMINISTRATIF 2018 COMMUNE

*Le Conseil Municipal élit Monsieur Jacques VANELLE président de séance.*

### **FONCTIONNEMENT**

Dépenses réalisées	431 539.70
Recettes réalisées	445 441.91
Résultat de l'exercice	+ 13 902.21
Résultat reporté de N-1	+ 47 042.79
<i>(46 312.26 € excédent 2017 + intégration de 730.53 € suite dissolution du budget CCAS)</i>	
<i>= 47 042.79 )</i>	
Excédent de clôture au 31/12/2018	+ 60 945.00

### **INVESTISSEMENT**

Dépenses réalisées	356 909.99
Recettes réalisées	306 272.46
Résultat de l'exercice	- 50 637.53
Résultat reporté N-1	+ 73 204.00
Excédent de clôture au 31/12/2018	+ 22 566.47

**RESULTAT DE L'EXERCICE 2018 Fonctionnement + Investissement - 36 735.32**

**RESULTAT DE CLOTURE 2018 Fonctionnement + Investissement + 83 511.47**

*Madame CANAL Anne-Marie ne prend pas part au vote.*

*Le conseil Municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité le compte administratif 2018 de la commune.*

### **8 - Approbation du compte de gestion 2018 :**

Il est préparé par le percepteur et doit être en concordance avec le compte administratif de l'ordonnateur c'est-à-dire du Maire.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018, celui-ci est approuvé car [les comptes du document du percepteur sont en parfaite concordance avec le compte administratif](#)

*Délibération voté à l'unanimité des membres présents*

## APPROBATION COMPTE DE GESTION 2018 COMMUNE

*De Madame HUSTE Eliane, et Monsieur SALGUERO Emmanuel Receveurs*

*Le Conseil Municipal,*

*Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.*

*Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018.*

*Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.*

*Considérant la concordance du compte administratif et du compte de gestion*

*1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;*